

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 16 avril 2019**

**COMPTE RENDU**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BASSET Any, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, DURAND Nelly, GAZAGNE Marie Thérèse, ISARD Paul, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MAS Bernard.

Absents excusés : MM MAC DONALD Sandra, RICARD Paul, TEISSERENC François.  
Convocation en date du 4 avril 2019.

Présents 12, absents excusés 3

Pouvoir de Mme MAC DONALD à M. LUCAS André.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame BASSET Any est désignée secrétaire de séance. Le PV de séance du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

**015/2019 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Maire présente le compte administratif 2018.

Résultats de clôture :

Fonctionnement : + 219 290.12 €

Investissement : -120 935.61 €

Restes à réaliser : +120 898 €

Il sort de la pièce afin que le conseil passe au vote

Le compte administratif est approuvé par 12 voix et 1 abstention.

**016/2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Maire présente le compte de gestion 2018 du trésorier.

Fonctionnement : +219 291.02 €

Investissement : - 120 935.61 €

Le conseil approuve à l'unanimité

**017/2019 AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Le Maire propose au conseil d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 291 290.12 € augmenté de 0.90 € (reliquat en trésorerie suite à l'affectation du résultat 2016 repris en 2017 à l'arrondi), soit 219 291.02 €.

Le conseil approuve à l'unanimité

**018/2019 VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019**

Le Maire présente le budget 2019 :

Fonctionnement : 920 554 €

Investissement : 694 273 €

Soit un total de 1 614 827 €

Le conseil approuve à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur ISARD fait part de la proposition du SICTOM d'étudier le remplacement des bacs individuels dans le centre du village, notamment la place, par des colonnes aériennes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.